



Futurs Etudiants, comment financer vos études supérieures?

EDITION 2017

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Les Bourses	
⇒ Les bourses de l'enseignement supérieur	2
⇒ L'aide au mérite	2
⇒ La bourse du ministère de la culture et de la communication	2
Les Prêts et Aides	
⇒ La Collectivité Territoriale de Martinique	3
⇒ Le Passeport-Mobilité Etudes	3
⇒ Les banques	3
Les fondations de France	
⇒ La fondation ELIOR	4
⇒ La fondation Francis BOUYGUES	4
⇒ La fondation EURIS	4
⇒ La fondation Jacques LAMBERT	5
⇒ La fondation Georges BESSE	5
⇒ La fondation ORANGE	5
⇒ La fondation L'OREAL	5
Le prix d'encouragement	
⇒ Le prix Alain Pélage	

Les bourses

Les bourses de l'enseignement supérieur

Gérées par le CROUS

Les conditions :

☞ **D'âge** : La bourse de l'enseignement supérieur sur critères sociaux vise les étudiants de moins de 28 ans au 1er septembre lors de leur première demande, titulaires du baccalauréat, d'un titre admis en équivalence ou d'une dispense.

☞ **D'études** : Pour bénéficier de cette aide, l'élève ou l'étudiant (e) doit avoir déposé une demande de **Dossier Social Étudiant** entre le 15 janvier et le 31 mai 2017.

☞ **De ressources** : Dans la majorité des cas, il s'agit du revenu fiscal figurant sur l'avis d'imposition de la famille, auquel s'ajoutent, le cas échéant, les revenus perçus à l'étranger. Les ressources 2015 sont prises en compte pour l'année universitaire 2017-2018.

Pour calculer votre droit à la bourse, connectez-vous sur le site du CNOUS : <http://www.cnous.fr/bourses/simulateur/>

L'aide au mérite

L'aide au mérite se présente sous la forme d'un complément de bourse pour les étudiants (es) bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux. Elle est accordée aux élèves de terminale futurs (es) boursiers (ères) sur critères sociaux ayant obtenu le baccalauréat avec mention "Très bien", quelle que soit la formation supérieure envisagée et aux étudiants(es) boursiers (ères), inscrits (es) en master, figurant sur la liste des meilleurs (es) diplômés(es) de licence de l'année précédente.

La demande est à constituer chaque année, du 15 janvier au 31 mai et doit être formulée avant même d'avoir passé les examens de fin d'année ou choisi une future orientation. Renseignements sur [le site du CROUS](#).

Il faut donc déjà avoir demandé une aide au CROUS en début d'année via le [Dossier Social Étudiant](#) pour pouvoir en bénéficier.

La bourse du Ministère de la Culture et de la Communication

☞ **Quelles sont les conditions ?** : Pour bénéficier de cette bourse, vous devez être inscrits (es) dans une formation d'un établissement d'enseignement sous tutelle ou sous contrôle pédagogique du ministère de la Culture.

☞ **Quelles sont les modalités ?** : Pour obtenir une bourse, il faut s'inscrire, avant même l'inscription dans une école supérieure d'art, sur le site du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) : www.cnous.fr

La bourse du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

A cet effet, il convient de compléter le dossier social étudiant (DSE) accessible sur le site www.etudiant.gouv.fr.

- **Ressources à prendre en considération** En principe, il s'agit du revenu brut global qui est porté sur l'avis d'impôt sur le revenu des parents de l'étudiant de l'année N-2.
- **Charges à prendre en considération** Ce sont celles de l'étudiant et de sa famille ; elles sont évaluées en points. A chaque situation correspond un certain nombre de points dits de charge. A chaque total de points de charge correspond un plafond de ressources qui détermine le droit à bourse.

Les prêts et aides



La Collectivité Territoriale de Martinique décide d'accorder aux étudiants, bacheliers ou titulaires de diplômes équivalents, des aides financières non remboursables, des prêts remboursables sans intérêt et des bourses cofinancées par le Fond Social Européen (FSE).

La Collectivité Territoriale de Martinique informe les étudiants que pour compenser les périodes d'inaccessibilité à la plateforme de demandes d'aides, le site d'inscription en ligne sera ouvert jusqu'au vendredi 4 novembre minuit.

Pour les aides non remboursables > [LISTE DES PIÈCES À FOURNIR : Aide non remboursable](#)

Pour les prêts d'études supérieures > [LISTE DES PIÈCES À FOURNIR : Prêt à taux zéro](#)

Site : edudiant.collectivitedemartinique.fr



Passeport-Mobilité Etudes (PME)



L'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM) est une Société d'État au service des originaires et résidents des collectivités d'Outre-mer.

Ce dispositif ouvre droit à un billet d'avion aller-retour pour une année universitaire aux étudiants lorsque la filière choisie est saturée et inexistante sur le territoire de la Martinique

Pas de réception du public.

Pour constituer ou renouveler votre demande : Site internet : <http://mobilite.ladom.fr>.



Afin de faciliter l'accès des étudiants(es) à l'emprunt, un système de prêts bancaires garantis par l'État a été mis en place pour tous ceux ou toutes celles qui le souhaitent. Ce prêt ne fait l'objet d'aucune demande de caution ou de conditions de ressources. Le dispositif concerne la Société générale, le Crédit mutuel, le C.I.C., les Banques populaires et les Caisses d'épargne du groupe B.P.C.E.

- ☞ D'un montant maximal de 15 000 euros, ce prêt est ouvert à l'ensemble des étudiants (tes)
- ☞ Pas de plafond de ressources.
- ☞ Pas de caution parentale ou d'un tiers. *L'État peut apporter sa garantie à un tel prêt étudiant (sous conditions) pour vous éviter de trouver une caution.*
- ☞ Possibilité de remboursement différé (partiel ou total, laissé au choix de l'étudiant (e)).

Les conditions requises pour bénéficier du prêt étudiant :

- inscrit (e) dans un établissement en France pour préparer un diplôme de l'enseignement supérieur français : une université, une école de commerce ou d'ingénieur, dans un lycée pour un BTS...
- être âgé(e) de moins de 28 ans à la date de conclusion du prêt ; et âgé de moins de 28 ans,
- être de nationalité française ou posséder la nationalité de l'un des États membres de l'UE ou de l'EEE à condition de justifier d'une résidence régulière ininterrompue en France depuis au moins 5 ans au moment de la conclusion du prêt.

📌 Autres banques pouvant vous aider à financer vos études : BNP Paribas, Crédit Agricole, etc.



Les fondations de France

susceptibles de vous
aider à financer vos
études supérieures

La Fondation ELIOR

La Fondation Elior promeut l'égalité des chances dans le domaine de l'éducation, essentiellement par l'attribution de bourses d'études à des jeunes dont les parents travaillent dans le secteur de la restauration concédée ou du service et qui rencontrent des difficultés financières.

A qui sont-elles adressées ?

A des étudiants (es) dont un des parents travaille dans certains domaines et qui éprouvent des difficultés à financer leurs études supérieures. Cependant, l'étudiant(e) doit aussi faire preuve d'une réelle motivation.

D'autres critères d'attribution peuvent aussi entrer en jeu dans l'attribution des bourses, soit :

- La nature des études ;
- La distance entre le lieu d'études et celui de résidence ;

Comment l'obtenir ?

Pour poser sa candidature, l'étudiant(e) doit remettre un dossier à cet effet auprès de la fondation avant la fin décembre qui peut être téléchargé en format PDF sur le site de la fondation.

Coordonnées de contact :

Adresse : 61-69, rue de Bercy - 75012 Paris - Téléphone: 01 40 19 51 38 - Email: fondation-elior@elior.com

Site : <http://www.elior.com/fondation/index.htm>

La Fondation FRANCIS BOUYGUES

La Fondation d'Entreprise Francis Bouygues attribue chaque année des bourses à :

- des bacheliers (ères) français (es), issus des lycées polyvalents et des lycées d'enseignement général et technologique,
- des bacheliers (ères) étrangers (ères) de culture française, issus des lycées français à l'étranger,
- des bacheliers(ères) ayant suivi une filière courte et désirant poursuivre leurs études supérieures dans une filière longue.

Ces bourses peuvent être attribuées aux candidats(es) sélectionnés(es), soit à leur sortie du baccalauréat avec mention **Bien** ou **Très Bien**, soit au cours de leurs études supérieures.

LES DOSSIERS DOIVENT PARVENIR A LA FONDATION ENTRE LE 1^{ER} ET LE 31 MAI :

- ♦ soit directement par l'intéressé (e),
- ♦ soit par les proviseurs des établissements qui peuvent adresser les dossiers des élèves correspondant aux critères fixés et qu'ils estiment particulièrement méritants (tes),
- ♦ ou par toute autre filière.

La Fondation EURIS

Les bourses de la Fondation Euris sont destinées à des étudiants (es) issus de lycées polyvalents, d'enseignement général et technologique classés en Zone d'Education Prioritaire (ZEP), en Réseaux d'Education Prioritaire (REP), en Zone Sensible (ZS) ou en Ambition Réussite. Cependant, en plus d'éprouver des difficultés financières pour poursuivre leurs études supérieures, les candidats (es) doivent aussi avoir obtenu une mention **Très Bien** au baccalauréat, avoir un projet professionnel ambitieux et rencontrer des difficultés financières pour entreprendre des études longues. **Les candidatures sont à adresser au plus tard le 30 mai 2017.**

Les lycéens (nes) désirant poser leur candidature doivent s'adresser aux CPE ou aux Proviseurs de leur Lycée afin de se procurer un dossier à compléter. **La lettre de motivation doit être manuscrite.**

Cette fiche d'inscription doit ensuite être renvoyée avant le 30 mai.

Contact : Fondation EURIS - 83 rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS - Téléphone: 01 44 71 14 70

Renseignements auprès de la Fondation Euris : www.fondationeuris.fr

La Fondation Jacques LAMBERT

Ses bourses sont destinées aux élèves ayant obtenu de bons résultats scolaires, pour les études en Ecole Supérieure de Commerce, sur critères scolaires et sociaux.

Renseignements auprès de la Fondation de France : Site : <http://www.fondationdefrance.org> - Téléphone : 0144213123

La Fondation Georges BESSE

Elle a pour vocation d'aider de très bons élèves scientifiques, confrontés à de sérieuses difficultés matérielles, à mener à bien leurs études d'ingénieur.

Site : <http://www.fondationbesse.com/>

La Fondation ORANGE

Pour les jeunes filles ayant obtenu de bons résultats dans le secondaire et faisant preuve de motivation.

Voir site : <http://www.orange.com/fr/mecenat/fondation/education/boursesetudes.jsp>

La Fondation L'OREAL

La fondation s'implique notamment dans la promotion des femmes dans les domaines d'études et de recherches scientifiques. Elle valorise leurs talents, leurs travaux et leurs réussites dans un « monde » scientifique et technique encore majoritairement masculin.

Pour poser sa candidature, il faut remplir un formulaire disponible à cet effet sur le site de <http://www.fwis.fr/fr/fellowships/217394880> à partir de la mi-janvier jusqu'au 27 Mars 2017 et l'envoyer en deux exemplaires par voie postale à la Commission nationale française pour l'UNESCO.

Inscription : Bourses L'ORÉAL France - UNESCO

Adresse: 57 Bd des Invalides, 75700 PARIS 07 SP

Email: commissionfrance.unesco@diplomatie.gouv.fr

Prix d'encouragement

Prix Alain Pélage (Ex bourses Alizés)

PRIX ALAIN PÉLAGE

Donnez un coup de pouce à un(e) bachelier(e) martiniquais(e) afin de l'encourager à poursuivre des études supérieures !



Génération Alizés

La bourse Alizés, rebaptisée sous le nom de Prix Alain Pélage, a pour vocation d'encourager les futurs bacheliers, issus de milieux modestes, souhaitant poursuivre des études supérieures. Cet encouragement est sous forme financière d'un montant avoisinant 1 500€ selon la collecte. e revenus suffisants pour assumer les frais de scolarité.

Voir site : <http://www.eduklab.com/prix-alain-pelage-2014/667/>

Contact : prixalainpelage@gmail.com



LEXIQUE

<p>CNOUS (Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires) :</p>	<p>☞ A pour rôle d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants et ainsi de favoriser l'égalité d'accès de tous les étudiants à l'enseignement supérieur.</p>
<p>CROUS : Les CROUS (Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires)</p>	<p>☞ Gèrent le DSE (Dossier Social Etudiant) qui permet d'effectuer simultanément les demandes de bourse et de logement, sur Internet (www.cnous.fr).</p>
<p>FSU : Le FSU (Fonds de Solidarité Universitaire)</p>	<p>☞ Délivre une aide ponctuelle dont le montant est limité. Elle s'adresse aux étudiants rencontrant une difficulté imprévue et temporaire. Tout étudiant inscrit auprès d'un établissement ouvrant droit au régime de la sécurité sociale étudiante peut la solliciter. Géré par le CROUS.</p>
<p>FAVE : (Fonds d'Amélioration de la Vie Etudiante)</p>	<p>☞ A pour objet d'améliorer les conditions de vie, d'études et de santé des étudiants et des apprentis par l'attribution de bourse. Dossier à retirer au service social du Crous.</p>
<p>FNAU : (Fond National d'Aide d'Urgence)</p>	<p>☞ C'est une aide d'urgence qui permet d'apporter une aide financière personnalisée à l'étudiant en difficulté. Elle peut être versée de façon ponctuelle ou pour la durée de l'année universitaire.</p>
<p>LADOM : (L'Agence de l'Outre-Mer pour la Mobilité)</p>	<p>☞ Le passeport mobilité études ouvre droit sous condition à la prise en charge d'un billet d'avion aller/retour par année universitaire ou scolaire.</p>
<p>CLAJJ : (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes Martinique)</p>	<p>☞ Lieu d'écoute et d'information des jeunes de 16 à 30 ans favorisant le choix, l'accès au logement autonome et le maintien dans celui-ci aux moyens de services techniques, d'accompagnement social, avec la coordination des acteurs du logement et des partenaires ressources dans l'insertion socio-économique et éducative.</p>
<p>PASSERELLE METRO-DOM</p>	<p>☞ Accueillir les étudiants venant des DOM, les aider dans leurs premières démarches administratives et à la recherche d'appartements. Cette association se propose donc d'accompagner le futur étudiant ,venant d'un DOM, dans ses démarches administratives : ❖ Logement - ❖ Transport - ❖ Inscription, etc. L'étudiant est pris en charge de l'aéroport jusqu'à son logement.</p>
<p>CAF : (Caisse d'Allocations Familiales)</p>	<p>☞ Pour obtenir l'Allocation de Logement à caractère Social (ALS) ou l' Aide Personnalisée au Logement (APL), consulter le site :www.caf.fr</p>